

Compte-rendu

Demi-journée d'information

«Comment répondre aux enjeux du tourisme durable ? »

Ambon (56) - 03 octobre 2019

L'Association Nationale Notre Village fédère au niveau national des collectivités engagées dans la protection et le développement de leur territoire en initiant des démarches de développement durable et de vision prospective.

Le 25 septembre 2015, 193 nations se sont rassemblées aux Nations Unies à New York afin de lancer les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

Ces ODD fixent à présent l'agenda du développement mondial, environnemental et de la politique internationale pour les 15 années à venir jusqu'en 2030, d'où le terme « Agenda 2030 », en remplacement du terme « Agenda 21 ». Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21 local.

Le Premier Ministre lors du Comité interministériel du 8 février 2018 a réaffirmé les engagements du gouvernement à mettre en oeuvre les ODD : « Afin d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et renforcer la synergie dans la mise en oeuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, le gouvernement réaffirme son engagement à mettre en oeuvre les ODD sur le plan national et international».

Attachée à mettre en lumière le dynamisme des territoires et de participer à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable, l'Association Nationale Notre Village a décidé de lancer en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'opération : « Objectif 2030 : Rencontres au cœur des territoires » qui permettra de présenter les actions concrètes engagées par les collectivités et leur impact sur les ODD.

L'Association et ses représentants se rendront ainsi, dans différentes collectivités, réparties en France afin d'aborder et de mettre en avant leurs initiatives, sur des thèmes spécifiques.

Ce sera également l'occasion pour l'association de se présenter et d'expliquer les différents services qu'elle propose aux collectivités territoriales (service accueil/installation, projets territoriaux de développement durable (projet de territoire / agenda 2030, Label Notre Village Terre d'Avenir...)).

La 7^{ème} rencontre s'est déroulée à Ambon sur le thème : «Comment répondre aux enjeux du tourisme durable ? », le jeudi 03 octobre 2019.

Près de 30 personnes ont assisté à cette demi-journée.

Accueil des participants

Bernard AUDRAN

Maire d'Ambon (56)

Céline ROBERT

Cheffe de projet Agenda 21 - Association Nationale Notre Village

L'Association a été créée en **1992** sous le nom « SOS Village ». Son principal objectif était de sauvegarder la ruralité.

C'est pour cela que le service « Accueil-Installation » a été créé en **1994**, service qui poursuit aujourd'hui, toujours son action.

Ce service permet de maintenir le tissu économique et la cohésion sociale, en mettant en relation, via le dépôt d'annonce sur le site internet de l'association, des porteurs de projets avec les collectivités désirant maintenir et/ou créer de nouvelles activités économiques (commerce, restaurant, activité artisanale...).

Tout au long de son existence, l'association a souhaité mettre en valeur les territoires ruraux.

Ainsi, en **2000**, une déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France a été élaborée. Elle avait pour objectif d'apporter une vision humaniste sur les villages afin qu'ils jouent pleinement leur rôle et soient aujourd'hui comme demain des espaces de vie, entités indissociables de l'équilibre de la nation toute entière.

En **2004**, l'association a créé le service « Agenda 21 » afin d'accompagner et de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de plans d'actions en faveur du développement durable.

En **2006**, l'association a changé de nom pour devenir « Notre Village ».

La même année a été créé le label « Notre Village Terre d'Avenir » pour qualifier les Agenda 21 des collectivités accompagnées par l'association. Ce label témoigne de la reconnaissance de la qualité de vie du territoire et de son engagement en faveur du développement durable.

En **2009**, l'association Notre Village s'est vue octroyée la Reconnaissance d'Intérêt Général pour son action en faveur de l'environnement. Ainsi, nous pouvons délivrer des reçus fiscaux à nos donateurs et membres afin que ces derniers puissent bénéficier d'une réduction d'impôt.

Depuis **2014**, des journées d'information et de sensibilisation des élus et des agents ont été organisées sur différents thèmes : pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, « comment embellir sa commune tout en la préservant? », gestion durable des cimetières, journée technique sur l'aménagement et l'entretien durable des cimetières.

L'Association, toujours soucieuse d'apporter de nouveaux services aux collectivités, propose depuis **2016**, la réalisation de projet de territoire. Cette démarche permet à la collectivité de bénéficier d'une vision et de projets prospectifs sur le long terme.

Depuis **2018**, l'association a pris en compte les Objectifs de Développement Durable dans les Agendas 21 élaborés. Les Agendas 21 étant un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle et comme les ODD constituent l'Agenda 2030 on parlera désormais de Projets Territoriaux de DD, Agenda 2030, Charte de DD, ..

Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et de l'Agenda 21.

En **2019**, l'association a obtenu l'agrément pour former les élus. Ainsi, les élus ont la possibilité d'utiliser leur droit individuel de formation ce qui permet une prise en charge intégrale du coût de la formation par la Caisse des dépôts.

Pour résumer, l'association Nationale Notre Village est là pour aider et accompagner les collectivités rurales à mettre en œuvre des actions en faveur du DD et permet :

- de valoriser les territoires (communaux, intercommunaux...)
- de créer un lieu d'échanges et de réflexion sur les collectivités et leur environnement
- de mettre en œuvre et de promouvoir toutes initiatives et actions en faveur du développement durable
- de valoriser auprès des pouvoirs publics les initiatives
- de sensibiliser le grand public aux atouts et aux problématiques des collectivités
- d'informer et de former les élus et les agents sur les enjeux du développement durable et la réglementation
- de conseiller les collectivités (recherche de partenaires, de subventions, partage d'expérience entre collectivités,...)
- d'aider les collectivités en matière de développement économique,
- de faire bénéficier les collectivités de partenariats avec les fournisseurs

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'association et le personnel peut être contacté à tout moment pour plus de renseignements.



« L'Agenda 2030 : le développement durable dans les prochaines années »

Nathalie RAHYER - Chargée de mission Promotion du Développement Durable dans les territoires &

Emmanuel BOUTBIEN - Chargé de mission Economie verte - DREAL Bretagne

L'Agenda 2030 constitue le programme international qui porte une vision permettant de transformer notre monde vers un développement durable. A travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le constituent, soyons tous acteurs de cette transition.

Contexte

Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable de l'ONU, l'Agenda 2030 fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les 3 composantes - environnement, social et économie - du développement durable.

L'Agenda 2030 est la nouvelle feuille de route internationale pour la mise en œuvre du développement durable.

Il est constitué de 17 objectifs thématiques, 169 cibles à atteindre et de 244 indicateurs de suivi.

La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030; on se fixe simplement des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030)

Les ODD constituent une grille de lecture qui doit alimenter nos réflexions et nos choix stratégiques. Il faut que chaque politique prenne en compte ses effets sur les autres secteurs d'activités.

La France a élaboré sa feuille de route sur les ODD qui est paru en septembre 2019. Mais elle a déjà, depuis plusieurs années, contribué aux ODD au travers de différentes actions à portée réglementaire, participatives, de soutien aux acteurs locaux, de campagnes d'information et de communication (réseaux sociaux, Newsletter "ODDyssée",...).

Tout le monde a un rôle à jouer : **Tous acteurs, Tous mobilisés !**

Tous les acteurs, dont les collectivités, peuvent y contribuer, notamment en :

- mobilisant leurs parties prenantes, en organisant des échanges et montant des partenariats;
- co-construisant avec les acteurs du territoire (publics et privés) et en favorisant la participation citoyenne.
- prenant en compte les ODD dans leur stratégie territoriale et leurs actions, existantes, en cours d'élaboration ou à venir.

« Tout le monde a un rôle à jouer »



Les projets territoriaux de développement durable

Céline ROBERT - Cheffe de projet Agenda 21 - Association Nationale Notre Village

L'association accompagne les communes, communes nouvelles et intercommunalités dans l'élaboration de projets territoriaux de développement durable de type Agenda 21/ Agenda 2030 et projet de territoire.

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI^e siècle définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.

La démarche agenda 21 est assortie au label « Notre Village Terre d'Avenir ».

« L'Agenda 21 est un outil de mise en œuvre des ODD »

Méthode de mise en place d'un Agenda 21 proposée par l'Association Nationale Notre Village dans le cadre de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir »:

- Audit complet de la collectivité suivi d'une visite de terrain
- Synthèse de diagnostic réalisée par l'association

- Mise en place d'un comité de pilotage lors de la 1^{ère} réunion publique (élus, habitants, associations...) afin d'organiser des groupes de travail et d'élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal
- Elaboration de l'Agenda 21 local (Charte Notre Village Terre d'Avenir) (diagnostic et fiches actions)
- Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir devant le comité national de Labellisation et d'Évaluation (Administrateurs, Partenaires, Administrations)
- Obtention du label (pour 3 ans)
- Évaluation de la collectivité tous les 3 ans afin de conserver ou non le label (grilles d'évaluation et d'indicateurs)

« Le diagnostic réalisé par l'Association Nationale Notre Village nous a permis d'avoir un état des lieux objectif et très précis de notre territoire ».

Le label « Notre Village Terre d'Avenir »

- Reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable
- L'acquisition du label se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire

Intérêts de la démarche pour les collectivités

- Être acteur localement de son propre développement
- Co-construire un projet avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Donner un cadre aux actions à réaliser (feuille de route du développement)
- Donner du sens aux projets conduits et réalisés par les élus
- Valoriser le territoire au travers d'actions contribuant à la préservation du territoire
- S'approprier les ODD en les intégrant au cœur des actions et participer à leur mise en œuvre sur le plan national
- Permettre une implication citoyenne
- Obtenir une reconnaissance au niveau national par le label « Notre village Terre d'Avenir »

Le projet de territoire est un document prospectif qui permet de définir des axes de développement à partir de problématiques territoriales.

Méthode de mise en place d'un projet de territoire proposée par l'Association Nationale Notre Village

- création d'un comité de pilotage
- visite du territoire
- entretiens avec les acteurs du territoire
- rédaction d'un diagnostic territorial
- définition des enjeux
- définition des scénarios et des orientations avec le comité de pilotage
- réunions de concertation
- proposition d'un plan d'action
- validation du projet de territoire par le Conseil Municipal

Intérêts de la démarche pour les collectivités :

- Permettre aux communes d'élaborer des projets en commun
- Avoir une ligne directrice pour les années à venir (à court, moyen et long terme),
- Construire des projets adaptés aux besoins des territoires,
- Permettre aux élus du territoire, aux acteurs économiques et institutionnels et aux habitants de travailler ensemble sur un projet commun,
- Permettre de valoriser la collectivité et les projets politiques en cours et à venir



Retour d'expériences de la commune d'Ambon (56)

Bernard AUDRAN - Maire d'Ambon (56).

De nombreuses actions ont été réalisées à Ambon en faveur du tourisme durable. En voici quelques exemples :

Mobilité

- Création d'une voie verte entre le bourg et Tréhervé plage (1^{ère} tranche). Cette piste cyclable permet aux habitants du bourg de rejoindre les plages en toute sécurité et, inversement, aux nombreux touristes présents dans les campings de ce secteur de venir au bourg.
- Voie verte 2^{ème} tranche qui relie sur 4 km Quélescouët à Bétahon, via Tremelgon et Bot Bihan. Désormais toutes les plages de la commune sont accessibles à pied ou à vélo, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

- Chemin du CM

A titre expérimental, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a décidé de valoriser le chemin de l'ancienne voie ferrée d'Ambon-Muzillac, dit chemin du CM. Début juillet 2019, des travaux ont été réalisés afin de rendre ce chemin praticable aux vélos. Il a fallu apporter des matériaux à certains endroits et ajouter un revêtement sablé.

- Le parking terre-pierres

Ce parking créé en 2014 dans le bourg sert aussi d'aire de covoiturage. Il est devenu indispensable en période estivale le dimanche matin, jour du marché.

- Parking à vélos

Nous avons ajouté des parkings à vélos sur le littoral, car force est de constater que ce mode de déplacement s'est nettement développé depuis l'existence des pistes cyclables

...

Environnement

- Mouillages

La navigation est aujourd'hui un usage majeur dans le bassin « baie de vilaine ». Nous disposons à Ambon de 2 zones de mouillage, l'une à Tréhervé d'une capacité de 100 places et l'autre à Cromenac'h d'une capacité de 40 places. L'EPTB Vilaine, ex IAV, en concertation avec les élus et les associations de plaisance, a élaboré une charte d'engagement pour une navigation durable sur le bassin Baie de Vilaine. Nous avons signé cette charte. L'objectif est d'assurer un développement soutenable et équilibré de la navigation dans le respect de l'environnement et des autres usages.

- Rivière de Pénerf

Dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de la rivière de Pénerf entre 2011 et 2016, un programme de travaux a été mené sous l'égide du PNR. Deux ruisseaux de la commune d'Ambon étaient concernés : le Loch sur 2,1 km, situé dans le marais, et le Trémeret au Nord sur 2,3 km. Un étang sur cours d'eau a été supprimé, 7 passages boisés ont été aménagés pour atteindre le bon état écologique. 90% des objectifs ont pu être réalisés. Au total, 22 km ont été restaurés sur l'ensemble du bassin pour redonner vie au cours d'eau sur les 25 km prévus. La continuité écologique pour les poissons migrateurs présents sur le territoire a également été restaurée. Ce taux de réalisation important a été souligné par l'Agence de l'eau Loire-Atlantique.

- Nettoyage des plages

C'est un nettoyage écologique, effectué par traction animale, entre le 15 juin et le 15 septembre. C'est un travail en surface qui ne modifie pas l'état naturel, contrairement au passage du tracteur à goémonier, qui creuse et déplace le sable vers la mer.

Le coût de la prestation n'est pas plus élevé que celui des prestations mécanisées.

- Cani-crottes

Afin d'assurer la propreté des plages et des chemins, nous avons mis en place des cani-crottes. Ce dispositif incite les promeneurs à ramasser les déjections des chiens sur nos chemins.

- Reconquête de la qualité de l'eau

Nous sommes très attentifs à la qualité des eaux de baignade car les plages de Cromenac'h et de Bétahon étaient menacées de déclassement au niveau européen en 2017 pour cause de mauvaise qualité de l'eau. Il est arrivé que nous ayons dû temporairement fermer ces plages. Pour faire face à ce problème nous avons établi un accord de programmation entre notre commune et l'agence de l'eau. Nous avons recruté un bureau d'études pour assistance à maîtrise d'ouvrage. Un diagnostic a été établi pour les branchements des particuliers et des campings. 200 contrôles ont été effectués sur les maisons du littoral. Certains désordres ont été constatés et un programme de réhabilitation a été réalisé. Un autre diagnostic concernant les réseaux a été établi et a déterminé les travaux à effectuer. Des travaux d'amélioration des postes de refoulement ont été faits. La cinquième lagune de la station de Bétahon, détériorée, a bénéficié de travaux de réparation. Concernant l'assainissement non collectif (compétence communautaire) qui concerne 30% des habitations, suite à un constat, des propriétaires ont été sollicités pour se mettre en conformité. Certaines installations ont été réhabilitées, elles ont bénéficié d'une aide de 60 % par l'agence de l'eau. Malheureusement ces aides sont aujourd'hui terminées.

- Les toilettes sèches

Nous avons installé 3 toilettes sèches près des plages de Cromenac'h et de Bétahon. C'est un ambonnais, Guy POGU, qui a conçu ces toilettes. Il a été breveté. Une entreprise les a créés et plusieurs communes ont acquis ce mobilier.

- Atlas de la biodiversité communale

Le PNR a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017 par l'AFB pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale. Le projet d'ABC est construit autour d'une coordination animée par le Parc en lien avec 12 communes, dont Ambon, engagées dans la démarche.

Ainsi, les Atlas de la biodiversité communale ont pour ambition au sein des communes et du Parc de créer une dynamique :

- De mobilisation d'acquisition et de partage des connaissances.

• D'appropriation forte des enjeux par les élus, les acteurs locaux et les habitants.

Une réflexion sur l'intérêt du recrutement d'un service civique par les communes elles-mêmes a été menée. Pour sensibiliser les habitants et les touristes, un agenda des manifestations a été réalisé au printemps et cet été. En effet, 300 animations liées à la nature (40 sorties différentes dont 11 sur Ambon) ont été proposées par des animateurs nature. Deux sorties « baguage d'oiseaux » ont notamment eu lieu le 29 juillet et le 10 août dans un marais d'Ambon. Au total, près de 2000 personnes ont participé à ces animations dont près de 300 sur notre commune.

...

Economie

- Commerces du bourg

Dans notre bourg, 9 nouveaux commerces ont été créés ces 15 dernières années. La Communauté de Communes a construit dans le bourg un bâtiment avec 7 cellules réservées au petit commerce, telle qu'une supérette, une boulangerie, un salon de coiffure, un salon d'esthétique, une fleuriste. Pour favoriser ce commerce local, nous avons installé un distributeur de billets.

- Crêperie

La crêperie, ancien bâtiment datant du 17ème siècle, est très renommée et attire beaucoup de touristes.

- PNR : valeurs parc

Au-delà des campings, on peut constater la présence de plusieurs gîtes pour l'accueil des estivants. Un gîte de la commune situé à Bétahon a été conçu pour l'accueil des handicapés. Il a été labellisé cette année « valeur Parc ».

...

Culture et loisirs

- La Nuit du Blues

Tous les ans, notre municipalité organise la Nuit du Blues dans notre salle multifonctions. Cet événement attire à chaque fois, depuis 14 ans, 600 à 700 personnes et a lieu en principe le premier week-end d'avril.

- Les mardis d'Ambon

Chaque été, depuis plusieurs années, nous organisons conjointement avec la Compagnie de l'ARTeM : les Mardis d'Ambon, des spectacles basés sur les arts de la rue.

Le succès de ces spectacles est assuré tous les mardis de juillet et d'août. A chaque représentation, ce sont entre 400 et 500 spectateurs, dont de nombreux touristes, qui viennent remplir notre théâtre de verdure.

- Le marché du dimanche

Le marché du dimanche matin débute fin mars et se termine fin octobre. Il bat son plein en juillet-août, ce qui engendre parfois des difficultés de stationnement. Environ 25 commerçants y sont présents.

...

Patrimoine

- Eglise St-Cyr-Ste-Julitte

Notre église est classée monument historique. Des visites guidées ont lieu tous les jours en saison estivale. Un livret retraçant l'histoire de l'église est distribué au Point I, en mairie et aux personnes qui visitent le monument. Des fiches d'explications ont été traduites en anglais et en allemand.

- Chapelle de Brouël

La chapelle de Brouël date du 16ème siècle. Sa façade est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis l'arrêté du 14 mai 1925. Cette chapelle érigée sur une butte dominant les anciens marais salants, à l'époque où les bateaux venaient charger les marchandises sur la rivière de Pénerf, témoigne de la richesse de cette époque à travers un pignon de style Gothique aux remarquables décors.

- Patrimoine bâti maritime

En 2018, l'inventaire du patrimoine maritime effectué par le PNR sur 4 communes dont Ambon a été restitué.

Avec amers, phares, moulins à marée, cabines ostréicoles, l'inventaire est riche de 600 fiches d'identification. Cette pluralité de bâtis répertoriés entre domaine terrestre et maritime est un atout pour le territoire. Cet inventaire doit servir aussi à protéger les ouvrages.



La marque Valeurs Parc Naturel Régional comme levier du tourisme durable - Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Julia THIBAUT - Chargée de mission tourisme durable - PNR du Golfe du Morbihan

Qu'est qu'un Parc Naturel Régional ?

C'est un territoire habité reconnu au niveau national pour son patrimoine naturel, culturel et paysager.

Sa vocation est de protéger sans figer mais également d'assurer le développement durable, économique et social du territoire.

Le classement d'un territoire en Parc est validé par décret du premier ministre.

Le PNR du Golfe du Morbihan a été créé le 2 octobre 2014. C'était le 50ème Parc.

Le PNR du Golfe du Morbihan en quelques chiffres :

- 64 200 hectares
- 110 000 habitants dans le territoire classé (population 2013)
- 33 communes
- Environ 2 millions de touristes/an
- 4 EPCI concernés

Missions du PNR :

Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Contribuer à l'aménagement du territoire

Contribuer au développement économique et social

Assurer la **pédagogie** et la communication envers le public

Réaliser des **actions expérimentales ou exemplaires**

Une charte du Parc a été établie pour 15 ans autour de 3 axes :

Ils représentent les grands fondements du Parc depuis la conservation et la gestion du patrimoine jusqu'à l'organisation du territoire, dans une logique de développement durable.

Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le territoire

Axe 2 : Assurer pour le territoire un développement soutenable

Axe 3 : Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire

Dans ses grands axes, sont définies 8 orientations. Ce sont les orientations stratégiques dont se dotent le Golfe du Morbihan pour répondre aux enjeux majeurs du territoire.

Ces 8 orientations se déclinent en 43 mesures. Elles fixent les objectifs à atteindre. Pour atteindre ce but, chaque objectif détaille les principales Actions correspondantes, ainsi que les Partenaires concernés.

C'est l'**orientation 7** « Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres » de l'axe 3 qui évoque le tourisme durable :

- Projet 20 : **Développer l'ancrage territorial grâce à la marque Valeurs parc**

- Projet 21 : **Accompagner le tourisme durable sur le territoire du Parc**

La marque Valeurs Parc Naturel

Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, pour le bien-être des femmes et des hommes ainsi que pour l'économie locale, les Parcs naturels régionaux s'attachent à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire.

C'est dans cette perspective que les Parcs naturels régionaux ont créé ensemble la marque « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL », déposée par l'État et promue localement comme au national.

La Marque apporte à toute entreprise locale qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et lui confère donc une véritable valeur ajoutée en terme d'image.

Pour le consommateur, la marque Valeurs Parc naturel régional présente aussi de réels bénéfices et avantages.

Elle garantit notamment :

Que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs fortes de la philosophie des Parcs naturels régionaux,

Qu'il est de caractère (consommer le produit, c'est consommer un peu le Parc),

Qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales

Qu'il s'inscrit en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages),

Qu'il est porteur de sens, d'humanité (valorisation des savoir-faire, esprit de solidarité entre entreprises)...

En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe à la vie du territoire dans lequel il vit ou qu'il visite.

Le réseau Valeurs Parc dans le Golfe du Morbihan :

Au total, 45 acteurs du territoire sont engagés dans la marque :

4 pêcheurs, 4 restaurants, 13 hébergements et 24 visites et balades.



Station Verte : 1^{er} label d'écotourisme de France

Gwenola DE ARAUJO - Secrétaire Générale Adjointe de la Fédération des Stations Vertes - Directrice de l'Office de Tourisme de Pontivy Communauté

Une Station Verte c'est **un territoire d'accueil de la destination touristique :**

- de loisirs et de vacances
- respectueux de l'environnement
- situé à la campagne, à la montagne, près des littoraux et en outre-mer

Une Station Verte...

- s'engage dans un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire
- valorise les attraits naturels du territoire,
- partage une vision commune d'un tourisme authentique, valorisant les caractéristiques locales,
- développe des initiatives durables en faveur d'une nature respectée et préservée,
- propose une offre complète d'activités en lien avec un patrimoine naturel, culturel ou historique.

C'est une démarche pionnière dans l'écotourisme

L'écotourisme Station Verte c'est :

- ✓ un tourisme axé sur la nature et les patrimoines
- ✓ il possède une composante éducative.
- ✓ il contribue au bien-être des communautés locales et encourage leur participation
- ✓ il contribue à la protection du patrimoine ainsi que du cadre de vie

Les Stations Vertes s'engagent depuis 55 ans dans une démarche de progrès, d'adaptation et de développement au service de la préservation des territoires et du tourisme de demain.

Les 10 engagements Station Verte :

Aménagement de qualité
Commerces et services adaptés
Engagement dans la démarche écotourisme
Organisation performante
Hébergement diversifié
Offre à destination des familles
Programme d'animations et festivités
Offre de loisirs de pleine nature
Accessibilité tarifaire

Le label Station Verte en chiffres :

1er label Écotourisme en France
466 destinations labellisées
20 Villages de Neige
18 Stations Pêche

Les missions de la Fédération des Stations Vertes :

labelliser, accompagner, rencontrer, promouvoir, développer

- **labelliser, promouvoir et représenter des communes touristiques** qui se rejoignent autour d'un tourisme de proximité, à visage humain, respectueux du cadre de vie et des terroirs,
- **Développer** avec les Stations Vertes des offres de séjours et de loisirs de type **nature en lien avec l'écotourisme**

- **Accompagner** les Stations Vertes dans la mise en avant du label et dans la démarche écotouristique,
- **Renforcer les liens** et le rapprochement entre communes labellisées
- **Contribuer à la préservation des terroirs** et à leur dynamisme économique

Le développement durable facteur de développement économique



Claude LE GLOANIC - Gérant du Camping La Fontaine du Hallate (56) - Un camping dans une démarche durable.

Contexte

« Depuis des années et même davantage, le développement durable est philosophie et réalité sur ce terrain !

Bien avant le siècle dernier, de nombreux agriculteurs se sont succédés, la façon de travailler de mes parents sur cette petite ferme de 13 hectares correspondait aux pratiques de développement durable. Déjà le respect de l'environnement était une règle puisque les haies et les talus étaient préservés (ils jouent un rôle essentiel pour la biodiversité).

L'entraide était une habitude, bien ancrée. Dans chaque hameau, lors des foins, de la moisson, du vidage de l'étable, tout le monde se retrouvait pour la corvée, mais c'était aussi l'occasion de se retrouver autour d'un bon repas, comme une petite fête à chaque fois .

Ainsi, quand nous avons créé ce camping, nous n'avons fait que prolonger cette démarche qui maintenant se nomme "développement durable", et depuis 1993 (date de création du camping) c'est notre fil conducteur. »

Exemples d'actions mises en place en faveur du développement durable dans le camping :

Biodiversité :

- plantations d'espèces locales
- installation de nichoirs
- création d'un hôtel à insectes
- installation de 9 ruches
- création de talus pour absorber les eaux...

Energie :

- production d'énergie avec des panneaux photovoltaïques

Eau :

- installation de robinets économiques et temporisés

- installation d'un réducteur de pression à l'entrée du camping
- installation de 6 mitigeurs en sortie de ballon d'eau chaude, pour distribuer de l'eau à des températures différentes selon les usages
- récupérons de l'eau de pluie (cuve de 10000 litres) pour le lavage extérieur des mobilhomes en début de saison et du sol des sanitaires...

- Conforter le positionnement du haut de gamme comme acteur du tourisme durable
- Identifier le Morbihan comme une destination de tourisme durable
- Partager les valeurs avec la population
- Développer les solidarités entre les professionnels

Espaces verts :

- réutilisation des cartons pour la culture en « lasagne » pour le jardin
- potager en permaculture (qui produit actuellement 50% des produits nécessaires au restaurant)...
- pas de bitume dans les allées...

Déchets :

- composteur
- bac pour récupérer les bouchons pour une association
- bac pour récupérer le pain, pour nourrir les 2 bœufs...



Brigitte VADIER-METRA -
Cheffe de projet Green



Morbihan - Agence de
Développement Touristique du

Morbihan /Morbihan tourisme - **Présentation de la marque Green Morbihan**

Pourquoi créer la marque Green Morbihan ?

Beaucoup de professionnels possédaient des labels (éco-label européen, écogîte, green globe, clef verte...). Ils ont souhaité que l'on crée un label « local » pour s'inscrire dans le tourisme durable.

L'association Green Morbihan

La marque Green Morbihan permet de constituer un réseau de professionnels qui partage l'esprit et les valeurs du tourisme durable. 17 structures sont déjà labellisées.

L'association Green Morbihan a été créée en 2018. Ses fondateurs sont: Morbihan Tourisme, Morbihan Tourisme Responsable, la Chambre de Commerce, et les 4 établissements qui possèdent le Green Golbe.

Le Département met à disposition de l'association un agent et verse une aide financière.

Objectifs de la marque Green Morbihan

- Agir pour préserver les ressources naturelles
- Rendre crédible le tourisme durable sous son angle économique

Association Nationale Notre Village

Le Clos Joli - 19500 Meyssac

Tél : 05.55.84.08.70

info@notrevillage.asso.fr -

www.notrevillage.asso.fr